

par le député de Moose Jaw. Elle se lit comme il suit:

1. Qui sont les détenteurs des obligations du Canadien-National et où habitent-ils?

C'est la question n° 542 au *Feuilleton*.

M. Gray: Monsieur le président, je reporte le député au rapport annuel du National-Canadien de 1967. Il y trouvera un tableau assez détaillé dont le titre est «Dette à long terme». On y donne les différentes émissions d'obligations, le taux, l'échéance, la monnaie de remboursement, le total en circulation, les transactions en 1967 et le montant en circulation au 31 décembre 1967. Je ne sais vraiment pas s'il tient à faire consigner tous ces détails ou s'il préfère les lire lui-même avec le député qui a posé la question. De toute manière, il est très difficile de donner le nom de tous les détenteurs de ces obligations, car ils sont si nombreux. Je pense que les renseignements qui répondent à la question se trouvent à la page 34 du rapport annuel.

M. Baldwin: Monsieur le président, j'ai une question très simple à poser au secrétaire parlementaire, à propos des valeurs qui pourraient fort bien être émises à l'égard d'Air Canada et des Chemins de fer Nationaux. Certifierait-il que, respectivement, individuellement ou collectivement, les prospectus relatifs aux valeurs prévues seront aussi exacts que ceux qui concernaient les émissions que le gouvernement a déjà vendues cette année?

L'hon. M. Drury: Je crois pouvoir donner l'assurance que les prospectus seront, comme d'habitude, très exacts.

M. McGrath: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire est sûrement au courant de l'intérêt que nous prenons à la question du rapport annuel. Peut-il indiquer plus précisément s'il a en vue le rapport annuel pour l'année 1967 que la Chambre doit déférer au comité? Indiquerait-il quand il sera déféré, étant donné que, à l'heure actuelle, le comité des transports et des communications n'est saisi d'aucune question. Le comité aimerait s'attaquer à cette besogne aussitôt que possible.

• (5.40 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: S'il examine le *Feuilleton* d'aujourd'hui, il constatera qu'à partir de la page 8 il y a une liste des renvois aux divers comités. A la page 9, en particulier, on

dit que les prévisions de dépenses de la Commission des transports ont été déferées au comité permanent des transports et des communications. Je répète ce que je viens de faire observer au député il y a quelques instants, le gouvernement avait l'intention de déferer les crédits du ministère des Transports au comité permanent des transports et des communications. Toutefois, nous ne l'avons pas fait à la demande de l'opposition, qui voulait que ces prévisions de dépenses soient laissées à la Chambre.

Quant à savoir quel rapport annuel, l'ancien ou celui qui paraîtra très prochainement, sera déferé au comité permanent, et au juste quand, je puis seulement dire que de telles questions peuvent être et seront discutées avec les leaders à la Chambre des autres groupes. Mais j'ai promis qu'un de ces rapports serait déferé. Par contre, si les députés le préfèrent, les prévisions de dépenses pourraient peut-être offrir l'occasion d'entamer de telles discussions.

M. McGrath: J'accepte la mise au point du leader du gouvernement à la Chambre, monsieur le président, mais j'avais à moitié raison de supposer que jusqu'ici rien n'a été déferé au comité. Bien que je n'en fasse pas partie, je suis ses travaux de près. Pour ce qui est de la région de Terre-Neuve qui m'intéresse, le service-voyageurs doit cesser le 1^{er} avril prochain. A moins qu'on ne fixe un moment bien précis pour étudier ce secteur du National-Canadien, il pourrait être question de déferer le rapport annuel au comité l'été prochain. Le facteur temps m'intéresse au plus haut point, parce qu'il s'agit d'une question urgente pour nous.

L'hon. M. Macdonald: En réponse à l'honorable représentant, je tiens à dire que le comité s'est réuni et a fixé des dates après s'être entendu avec le comité de coordination. Il serait préférable que le comité aborde les travaux dans l'ordre où ils lui sont soumis, c'est-à-dire qu'il commence par le budget révisé des dépenses pour 1968-1969. Après quoi, et ce sera certainement bien avant avril prochain, l'ordre des travaux pourrait être établi de concert avec les vis-à-vis. Puis, comme je l'ai dit, le comité pourrait interroger les dirigeants de la compagnie.

M. Lundrigan: Je voudrais poser une question très simple. Le secrétaire parlementaire